

Syndicat de l'Agriculture
Réunion du Conseil national
26-28 octobre 2018

Residence Inn by Marriott -- Centre-ville d'Ottawa
161, rue Elgin, Ottawa (Ontario)

PROCÈS-VERBAL

Participant(e)s

Exécutif national	Conseil national
Fabian Murphy, Président national (président de séance) Rick Cormier, 1er VPEN Milton Dyck, 2ème VPEN Patrick St-Georges, 3ème VPEN Randy Olynyk, 4ème VPEN	Jan Pennington, VPR Est de l'Atlantique Tammy Carter, VPR Ouest de l'Atlantique Jacquelin Carrier, VPR Est du Québec Audrey St-Germain, VPR Ouest du Québec Érick Martel, VPR capitale nationale (absent la matinée du 28 octobre) Rob MacDonald, VPR Sud de l'Ontario Jeff Griffith, VPR Manitoba, Nord-Ouest de l'Ontario et Nunavut Karen Zoller, VPR Saskatchewan Michelle Hambly, VPR suppléante Nord de l'Alberta & T-N-O (absente) Dorothy McRae, VPR Sud de l'Alberta Dean Babuin, VPR Est de la C.-B. Terri Lee, VPR Ouest de la C.-B. et Yukon Marlene O'Neil, directrice nationale – Droits de la personne
	Personnel
	Larry Budge, agent d'administration Nathalie Cale, adjointe administrative et secrétaire archiviste Elaine Massie, agente des relations de travail (le 26 octobre seulement) Elaine Ouimet, agente des relations de travail (le 26 octobre seulement)

1. Convocation

F. Murphy déclare la séance ouverte à 9 h 08.

2. Observations liminaires – Affectations aux comités

F. Murphy souhaite la bienvenue aux membres du Conseil national, puis souligne que le dossier Phénix et la formation de l'AFPC ont tenu notre Élément et l'AFPC particulièrement occupés. Il ajoute que des changements sont intervenus à l'ACIA qui auront des répercussions sur nos membres, et que cela sera abordé dans la rubrique sur les dernières nouvelles sur les employeurs, notamment l'ACIA. En outre, l'élection visant à combler le poste vacant de quatrième vice-président exécutif national/vice-présidente exécutive nationale (VPEN) constituera le premier point à l'Ordre du jour, et qu'une décision devra être prise, avant la levée de la présente réunion, concernant le lieu de notre Congrès de 2020.

3. Adoption de l'Ordre du jour

Ajouts :

Divers – Centraide (point ajouté par J. Carrier)

P/A T. Lee / J. Griffith

Que l'Ordre du jour soit adopté.

MOTION ADOPTÉE - À main levée

4. Heures des séances

Que les heures des séances soient celles proposées par le président, comme suit :

Jour 1

9 h – Midi Points à l'Ordre du jour

13 h 30 – 17 h Points à l'Ordre du jour

Jour 2

9 h – Midi Réunions des comités permanents

13 h 30 – 17 h Réunions des comités permanents

Jour 3

9 h – Midi Points à l'Ordre du jour

13 h 30 – 17 h Points à l'Ordre du jour

P/A J. Pennington / E. Martel

Que les heures des séances soient adoptées.

MOTION ADOPTÉE - À main levée

5. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil national des 25-28 avril 2018

P/A T. Lee / E. Martel

Que le procès-verbal intérimaire de la réunion des 25-28 avril 2018 soit adopté.

MOTION ADOPTÉE - À main levée

6. Élection à la quatrième vice-présidence exécutive nationale

F. Murphy rappelle aux membres du Conseil national que Mélanie Desrosiers a démissionné de son poste de 4^{ème} VPEN après avoir accepté un poste de durée d'un an au bureau régional du Québec de l'AFPC. Ainsi, ce poste étant devenu vacant il faut qu'il soit comblé par un membre du Conseil national, conformément aux Statuts du Syndicat de l'Agriculture (SA). F. Murphy indique que le bureau national a envoyé une demande de candidatures et a reçu les suivantes :

- Dorothy McRae – candidature proposée par Dale Marianicz, appuyée par Barb Kristjansson ;
- Terri Lee - candidature proposée par Maria-Luisa Romano, appuyée par Audrey St-Germain ; et
- Randy Olynyk - candidature proposée par Robert MacDonald, appuyée par Dean Babuin.

Aucune autre mise en candidature n'étant proposée par les membres présents, F. Murphy déclare donc les mises en candidatures closes. Les trois personnes mises en candidatures acceptent de l'avoir été, puis ont la possibilité de prendre la parole devant les membres du Conseil national. F. Murphy demande ensuite s'il est nécessaire d'avoir un scrutateur durant le décompte des bulletins de vote, ce à quoi tout le monde répond que cela n'est pas nécessaire. Les résultats du scrutin secret sont les suivants :

Premier tour : D. McRae – 7 ; R. Olynyk – 7 ; T. Lee – 2
F. Murphy annonce que le nom de T. Lee sera retiré au deuxième tour de scrutin.

Deuxième tour : D. McRae – 8 ; R. Olynyk – 8

Troisième tour : R. Olynyk – 9 ; D. McRae – 7

Ainsi, à l'issue du troisième tour de scrutin, R. Olynyk est déclarée élue au poste de Quatrième vice-présidente exécutive nationale, et est assermentée par F. Murphy. Elle prendra ses nouvelles fonctions conformément aux dispositions des Statuts du SA.

P/A K. Zoller / J. Pennington

Que les bulletins de vote soient détruits.

MOTION ADOPTÉE - À main levée

T. Carter et R. Olynyk demandent si les postes vacants au sein de l'Exécutif devraient être comblés et si quelqu'un devrait occuper celui de quatrième VPEN du fait que R. Cormier est en congé. F. Murphy leur répond que des articles de nos Statuts couvrent de telles situations, puis il lit le Titre 9, article 3 à l'intention des membres du Conseil. Selon l'interprétation qu'il en donne, du fait que le premier VPEN ne peut occuper ses fonctions et est considéré comme en étant dans 'l'incapacité' d'agir ainsi, les autres VPEN exécuteraient les fonctions qui leur seraient attribuées par le président et les membres du Conseil national. M. Dyck procède ensuite à la lecture du Titre 6, article 2, alinéa 4 des Statuts à propos de poste vacant. F. Murphy précise que R. Cormier n'avait pas laissé son poste vacant mais que si cela avait été le cas le poste serait alors comblé par le deuxième VPEN. Il ajoute que M. Dyck a déménagé à Ottawa, occupe le poste et remplit les fonctions tel que cela est requis.

F. Murphy indique que Michelle Hambly, VPR suppléante pour le Nord de l'Alberta et les T-N-O, sera informée du nouveau poste de R. Olynyk, et assumera les fonctions de VPR. En outre, le bureau national enverra une demande visant à combler le poste de VPR suppléant(e) récemment laissé vacant.

7. Affaires découlant du procès-verbal de la réunion précédente – Rapport sur les suivis

1. Temps de préparation payé/Temps de toilette

F. Murphy fait le point sur la situation et indique qu'un comité a été créé, que des griefs ont été déposés, et que la dernière réunion du Comité a eu lieu après le Congrès. Il ajoute que peu de résultats ont été obtenus aux réunions de ce comité. R. Olynyk précise qu'au cours de la dernière ronde de négociations, B. Dagenais (ACIA) avait laissé savoir que le dossier du temps de toilette était clos et qu'elle cherchait des solutions pour les installations individuelles. Toutefois, notre Élément voulait une politique sur le temps de toilette qui s'appliquerait à l'ensemble du pays, par exemple un protocole d'entente (PE). Il a été suggéré aux membres de commencer à déposer des griefs. F. Murphy ajoute qu'il discutera de cette suggestion (griefs individuels, collectifs et/ou de principe) avec Hassan Hussein (négociateur de l'AFPC).

2. Obligation de prendre des mesures d'adaptation à l'ACIA

F. Murphy annonce que le projet pilote AFPC-PAM a enfin été approuvé, et que la formation sur la Santé mentale dans le lieu de travail, L'obligation de prendre des mesures d'adaptation, et les Consultations syndicales-patronales, va bientôt commencer. Il ajoute que le bureau national enverra un avis aux personnes intéressées à devenir des facilitateurs/facilitatrices, et que les demandes seront envoyées au PAM qui les évaluera, fera des recommandations, puis choisira les candidat(e)s. Les

personnes ainsi sélectionnées seront invitées à suivre une séance d'orientation (formation des formateurs) à la mi-février. Il précise que dix-huit personnes seront choisies, soit neuf membres-employé(e)s et neuf gestionnaires.

F. Murphy fait savoir qu'il s'agit d'une entente tripartite, soit entre l'ACIA, le PAM et le Syndicat de l'Agriculture (SA), et que les séances seront ouvertes aux autres syndicats et employé(e)s non représenté(e) de l'employeur. Ainsi, le même message sera distribué par le syndicat et l'employeur sur la base des principes du PAM.

M. O'Neil se dit déçue que la formation sur 'Comprendre la convention collective' ne figure pas dans l'entente car, si sa mémoire est bonne, il s'agit d'une priorité aux négociations. En guise de réponse, F. Murphy précise qu'il a fallu prendre une décision difficile du fait que l'employeur se basait sur la formation en ligne de l'ÉFPC sur la Santé mentale en raison du manque de financement de ce cours. En conséquence, la décision sur l'ajout de la formation sur la Santé mentale a eu la priorité sur celle sur les Consultations syndicales-patronales. Par ailleurs, il ajoute qu'en raison de la durée limitée à un an de ce projet pilote, le PAM aurait eu à modifier sa propre formation, causant ainsi des retards dans le lancement du cours. Notre Élément avait alors pensé qu'il vaudrait mieux régler cette question et commencer la formation.

3. Réforme de la classification

F. Murphy rappelle aux membres du Conseil national qu'un protocole d'entente (PE) a été signé avec l'aide de l'équipe des négociations, et que cette question est maintenant réglée. Par ailleurs, il ajoute qu'un comité a été mis sur pied et que M. Dyck, A. Bickerton (Représentation - AFPC) et un ou deux autres membres y siègeraient. Ce point sera retiré du Rapport sur les suivis.

4. Personnes compétentes pour les enquêtes

F. Murphy indique que l'ACIA disposait d'une liste interne de personnes à cette fin, et que deux d'entre elles seraient choisies pour effectuer une enquête. Malheureusement, cette liste n'est plus valide, mais il ajoute que cela ne signifie pas pour autant que les personnes inscrites sur la liste ne pourraient pas être sélectionnées en vue d'une enquête. L'employeur, le plaignant et le répondant avaient tous accepté l'enquêteur choisi. Il prévient que SPAC avait une expression d'intérêt d'enquêteurs/enquêtrices pour environ six mois, et que le Règlement XX était inclus. Il précise la présence d'un petit problème du fait que SPAC n'avait pas consulté le Comité pangouvernemental en matière de santé et de sécurité au travail du Conseil national mixte (CPMSST-CNM), et ajoute que le sous-comité des personnes compétentes du CNM s'était penché sur une liste de personnes compétentes et que celles figurant sur la liste de SPAC devraient être validées. F. Murphy laisse ensuite savoir que les VPR devraient consulter leurs comités d'orientation de la politique en SST au niveau national pour obtenir une liste des personnes ayant suivi une formation en la matière.

5. Exclusions Lat-02

F. Murphy indique que cette question a été soulevée au CNCSP, puis transmise au CCSP régional où il a été décidé que les membres retourneraient à leurs unités de négociation. Après vérification auprès de la Section de la représentation de l'AFPC, l'employeur aurait dû déposer une demande auprès de la Commission pour faire des commentaires sur le processus portant sur le retour des membres à leur unité de négociation. F. Murphy ajoute qu'un formulaire a été remis à notre bureau et sera transmis à l'employeur pour que le processus débute.

6. Report sur les exclusions

F. Murphy fait savoir que ce rapport avait été demandé à la dernière réunion du Conseil national, et qu'il a été distribué en version électronique aux VPR avant la présente réunion. Il ajoute que ce point devrait rester permanent à toutes les réunions du Conseil national, ainsi que les Rapports sur les griefs.

7. Dossiers personnels à AAC

F. Murphy prévient qu'il soulèvera cette question à la prochaine réunion du CNA de l'AFPC pour obtenir des renseignements sur tous les employeurs. T. Carter précise qu'elle a demandé son propre dossier et qu'il a fallu plus de sept mois avant de l'obtenir. M. O'Neil ajoute que l'ACIA a un site Web INFO Source sur lequel il y a deux parties dans le dossier d'un(e) employé(e), soit Paye à Miramichi, et RH, qui se trouvent chez l'employeur. Ce dossier est en cours.

8. Finances

Voir le Rapport du Comité des finances.

9. Bureau national

M. Dyck présente le rapport en question, et commence par adresser ses remerciements au personnel du bureau national pour le chaleureux accueil qu'il lui a réservé lors de son arrivée en août dernier. Il précise que les membres du personnel ont été fort occupés par les griefs portant les PI/EG, le non-sexisme ou encore la CCG. Il ajoute que ces griefs duraient depuis très longtemps et ont finalement pu être réglés, ce qui constitue une grande victoire. Il fait savoir que N. Milosevic a annoncé son départ à la retraite à compter d'avril 2019, et que le 21 décembre serait sa dernière journée au bureau du fait qu'elle prendrait les congés qu'il lui reste. Il fait aussi savoir que le bureau fonctionne avec quatre ART depuis environ l'année dernière, et qu'il reviendrait à trois. Le poste de N. Milosevic sera affiché au cours des prochaines semaines, et le bureau national dotera le poste de durée indéterminée conformément à la convention collective du personnel. Il remercie l'ensemble du personnel pour son dévouement et son excellent travail.

F. Murphy met en exergue le travail et le dévouement de N. Milosevic au fil des années, et lui souhaite une retraite heureuse. Il ajoute que le mandat de E. Ouimet prend fin en décembre 2018, après trois années au sein de notre Élément, et précise qu'elle occupe un poste à temps plein de durée indéterminée au SESJ. K. Zoller cherche à savoir de quelle manière la charge de travail des ART sera redistribuée à la suite du départ de N. Milosevic, ce à quoi M. Dyck lui répond que l'Exécutif discutera de la redistribution des régions et de la charge de travail.

Rapports sur les griefs

F. Murphy précise que les Rapports sur les griefs au dernier palier qui sont clos, ont été envoyés par courriel avant la présente réunion, et que le rapport initial sur les griefs clos portait sur la période du 1^{er} janvier au 18 octobre 2018, mais que les rapports suivants porteraient sur la période allant de la dernière réunion du Conseil national à la suivante. Il ajoute que ce rapport aidera les VPR à répondre aux demandes de renseignements de membres qui cherchent à savoir où en sont leurs griefs. Il annonce que l'Exécutif national va continuer de se pencher sur la façon de procéder pour réduire les arriérés de griefs au dernier palier au bureau national.

F. Murphy ajoute M. Dyck et L. Budge arrêteront la date d'une réunion avec l'AFPC pour se renseigner sur le coût d'achat du module sur les griefs d'UnionWare (Base de données des membres de l'AFPC).

D. Babuin désire savoir si ces rapports peuvent être diffusés aux AGA, ce à quoi F. Murphy lui répond que le nombre de griefs pourrait être discuté aux AGA et/ou colloques régionaux, mais que les noms des plaignant(e)s et autres renseignements personnels dans le rapport ne peuvent l'être.

10. Le point sur les employeurs

ACIA

PMIA – F. Murphy donne une mise à jour sur ce dossier, et explique que le PMIA (Programme modernisé d'inspection de l'abattage) était au départ un projet pilote dans le cadre duquel l'ACIA devait consulter le syndicat. B. Kristjansson, D. McRae et R. Olynyk ont siégé au comité. F. Murphy s'est rendu dans deux établissements à Lethbridge et Red Deer l'été dernier où il a rencontré des employé(e)s et l'employeur, a distribué des renseignements, lesquels ont fait l'objet de discussions aux réunions du comité, les commentaires étant transmis ensuite à l'ACIA. Le syndicat a signalé la nécessité d'avoir un(e) inspecteur/inspectrice de plus au bout de la ligne du fait que les rétroactions des inspecteurs/inspectrices indiquaient qu'ils/elles ne pouvaient procéder correctement aux inspections. Par ailleurs, la USDA en avait fait la demande dans ses vérifications du fait que l'ACIA n'avait pas passé les inspections des porcs au É-U. Il ajoute que l'Agence a laissé savoir qu'il y aurait une congestion d'inspecteurs/inspectrices avec deux lignes. Toutefois, le Comité n'a pas été convaincu qu'il s'agissait du meilleur scénario avec seulement un(e) inspecteur/inspectrice au bout

de la ligne. Il précise aussi que cela ressemble à une initiative de l'employeur tendant à vouloir réduire les coûts, mais que cela n'est pas dans l'intérêt des Canadiens et Canadiennes.

A. St-Germain fait savoir que dans sa région, le PMIA n'est plus un projet pilote, et ajoute que les membres craignent de perdre leur emploi et/ou de ne pas avoir leur mot à dire sur le processus. F. Murphy indique que le PMIS serait graduellement mis en place et que l'Agence créerait un comité de transition à l'emploi. Il indique par ailleurs que P. Glover, président de l'ACIA, a déclaré à la dernière réunion du CNCSP que le PMIA n'était aucunement un exercice visant à réduire le nombre d'emplois et que les 'inspecteurs/inspectrices auraient le dernier mot', ce qui relève de leur pouvoir. Il prévient aussi que les membres et l'employeur ont convenu que le produit allant dans le refroidisseur semblait meilleur. J. Griffith cherche à savoir quelles sont les dates de la mise en route, ce à quoi F. Murphy lui répond que l'Agence n'a pas encore transmis ces renseignements à notre bureau.

Postes dans l'Atlantique – T. Carter et J. Pennington indiquent que des postes disparaissent dans leur région et qu'ils ont entendu parler de la fermeture du bureau de l'ACIA. F. Murphy demande des renseignements en la matière du fait qu'il aimerait en parler avec la députée Lawrence MacAuley.

EG à la Direction générale des sciences – D. McRae demande des nouvelles sur les descriptions de travail des EG, ce à quoi F. Murphy lui laisse savoir que P. St-Georges a reçu et révisé six descriptions de travail EG avec l'aide de six membres bénévoles à travers le pays. Il ajoute que les données ont été regroupées et que les commentaires seront transmis à l'employeur dans quelques jours.

Examens d'élimination – F. Murphy indique qu'il a pris part à une téléconférence avec Theresa Iuliano, vice-présidente des Opérations à l'ACIA, qui l'a informé de la suppression de ces examens. Il ajoute que l'employeur utilisera un formulaire d'évaluation en fonction du membre qui occupe le poste pendant un an, et que l'évaluation sera terminée avant octobre 2018. De plus, il fait remarquer que les gestionnaires ont été prié(e)s de faire en sorte que les évaluations soient prêtes pour les EG-02, et que si l'employé(e) passe avec succès l'évaluation il/elle serait alors reclassifié(e) au niveau EG-03, ce qui serait en outre rétroactif à la date de l'examen, soit au 28 octobre 2018.

AAC

M. Dyck annonce que cet employeur a perdu tellement de conseillers et conseillères en relations du travail qu'il a été difficile à notre bureau de faire entendre les griefs au dernier palier. Par ailleurs, plusieurs conversations ont eu lieu avec AAC pour tenter d'expliquer quel est notre rôle au sein de l'AFPC.

Diversité et inclusion – M. Dyck précise que des réseaux sont bien en place et fonctionnent, ce qui est un signe positif. Toutefois, il souligne la présence de problèmes

de financement, et que l'employeur a décidé de payer les employé(e)s à temps plein pour organiser les réseaux et faire avancer les dossiers.

Santé mentale – M. Dyck fait état de la possibilité d'un système d'entraide de pairs dirigé par l'employeur, qui a toutefois été accueilli avec scepticisme par le syndicat.

Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux (SAFF) – M. Dyck indique que AAC a obtenu de mauvaises notes et que celles-ci étaient encore pires que celles d'il y a trois ans. Il ajoute que 18 % des personnes sondées ont précisé avoir été l'objet de harcèlement dans leur milieu de travail.

Promotion de la carrière en science et technologie – M. Dyck fait savoir que P. St-George a joué un rôle primordial dans le cadre de ce projet pilote pour le perfectionnement professionnel des EG, et précise qu'un comité national a été mis sur pied et chargé de réfléchir à des moyens d'améliorer le perfectionnement professionnel des EG après avoir passé le sondage en revue. Il s'agirait de collecter tous les concepts pour l'ensemble des EG pour une plateforme unique sur le réseau intranet, permettant d'avoir accès aux exigences requises pour une progression de la carrière.

ÉFPC

F. Murphy laisse savoir qu'il a rencontré la nouvelle présidente, Taki Sarantakis, et ajoute que cet employeur a créé un nouveau mandat composé de cinq piliers, et que l'École pourrait élargir ce travail qui, espère-t-il, augmenterait le nombre d'employé(e)s.

P. St-Georges fait le point sur les étudiants(e)s à Mont-Bleu qui ont dû déménager à Asticou à la suite de la destruction de leur école causée par les tornades qui ont frappé la région. Ce déménagement a été fixé au 1^{er} décembre. P. St-Georges et M. Dyck font savoir que le lieu de travail La Salle doit être déplacé à Asticou pour que l'amiante en soit retirée.

Le CCSP des RH devait se réunir le 12 octobre mais cette réunion a été reportée en raison de la situation à Mont-Bleu. La prochaine réunion du CNCSP se tiendra le 19 novembre, la demande de points à inscrire à l'ordre du jour devant être bientôt envoyée.

CFP

F. Murphy mentionne qu'il y a un nouvel ombudsman qui joue aussi le rôle de Champion de la santé mentale, et ajoute que cet employeur a une différente façon de fonctionner – *Le nuage de talents du GC*. Cette plateforme recueillera des demandes de personnes intéressées à se présenter à des postes dans la fonction publique. Il encourage les membres du Conseil national à visiter ce site Web et ajoute qu'il sera possible de faire des demandes d'emplois dès que ceux-ci seront affichés. La prochaine réunion du CNCSP est prévu le 14 décembre, une demande de points à inscrire à son ordre du jour sera envoyée dans peu de temps.

CCC

F. Murphy laisse savoir qu'il a assisté à la réunion du CNCSP au début du mois d'octobre, et précise qu'il y a deux griefs de principe en suspens sur l'interprétation de la définition du lieu de travail et des voyages, pour lesquels des dates de médiation ont été fixées. Il ajoute que l'employeur et notre Élément poursuivront leurs discussions sur les griefs dans le but de les régler, ou bien ils seront transmis au CNM à des fins d'interprétation. Par ailleurs, il indique que la CCG a informé les employé(e)s que l'administration centrale se trouve maintenant au port de Thunder Bay et que les frais de kilométrage des employé(e)s ne seront plus pris en charge. Par conséquent, des griefs individuels ont été déposés. Au sujet d'un grief de principe différent sur les heures supplémentaires, il précise que la date du 4 décembre 2018 a été arrêtée.

F. Murphy fait ensuite savoir que notre Élément surveille de près les changements qui pourraient être apportés à la *Loi sur les grains du Canada*, ce qui pourrait ensuite entraîner des transformations à la CCG. J. Griffith cherche à savoir si un plan est en place en cas de changements au système d'inspection des grains et si les inspections étaient confiées à une tierce partie plutôt qu'à nos membres, ce à quoi F. Murphy lui répond que nous exercerions alors des pressions au nom de nos membres si de tels changements avaient des répercussions sur nos membres, un peu comme nous l'avons fait par le passé.

MDN

F. Murphy fait remarquer qu'il y avait dix agents négociateurs à la table du CNCSP et que nous y représentons les professeur(e)s de langues seulement. Il ajoute qu'il y a un nouveau sous-ministre, et qu'une mise à jour sur les LAT-02 a été fournie plus tôt dans le rapport, cette question étant traitée au CCSP régional.

J. Pennington annonce qu'il a été difficile d'aider les membres en raison de leurs enjeux différents comparativement à d'autres employeurs. Il demande que les VPR fassent connaître leurs stratégies ce qui l'aiderait dans sa tâche. F. Murphy indique que toutes les préoccupations pourraient être portées à l'attention du bureau national, et que A. St-Germain et E. Martel ont assisté aux réunions du CCSP régional à Asticou. Il propose que les procès-verbaux de ces réunions soient distribués à J. Pennington afin de l'aider dans ses services de représentation des membres du MDN dans sa région.

Harcèlement et violence sur le lieu de travail – A. St-Germain indique qu'elle a rencontré des problèmes de harcèlement et de violence sur le lieu de travail, après quoi F. Murphy lui conseille de les communiquer au bureau national dès qu'elle en prend connaissance, ainsi il pourra en discuter avec l'employeur afin qu'il les règle.

Système de priorité – Les membres du Conseil national discutent ensuite du recrutement de personnels militaires qui ont été dégagés de leurs obligations puis placés comme prioritaires à des postes hors de la fonction publique en raison de la loi

mise en œuvre par l'ancien premier ministre Harper. F. Murphy fait savoir que le bureau national examinera la loi en question pour s'assurer que les membres placés à de tels postes répondent aux critères, puis ajoute que nous avons deux résolutions à ce sujet à notre dernier Congrès, toutes deux ayant été rejetées.

ACPM

Rien à signaler.

SCATA

Rien à signaler.

11. Fonds de justice sociale du Syndicat de l'Agriculture

Les deux demandes suivantes ont été approuvées par le Comité du Fonds de justice sociale du Syndicat de l'Agriculture :

Pédaler pour la sclérose en plaque – le confrère Jeff Monroe a enjambé sa bicyclette pour lutter contre la sclérose en plaque – 500 \$ - demande présentée par T. Carter, et

Cercle de vie – Maison Thunderbird – 17 920 \$ pour une année, incluant 46 séances de cérémonies de la suerie- demande présentée par la consœur Angie Giesbrecht.

Une troisième demande de la consœur Elena Beynon, Section locale 40022, au sujet d'un programme de menuiserie au niveau scolaire, est actuellement étudiée par le Comité.

R. MacDonald indique qu'il n'y a pas encore eu de financement de contrepartie de la part du Fonds de justice sociale équivalent aux sommes recueillies pour l'organisation du Colloque régional de la RCN et de l'Ontario, ce à quoi F. Murphy répond que l'organisation n'a pas répondu au mandat du FJS mais que l'Exécutif national considère néanmoins qu'il s'agit d'une bonne cause, c'est pourquoi il a décidé de verser des fonds équivalents à partir d'un poste budgétaire dont peut se servir l'Exécutif. Il ajoute que les VPR devraient bien s'assurer que les organisations choisies répondent au mandat du FJS pour recevoir un financement.

La liste de tous les projets approuvés par le Fonds de justice sociale se trouve sur le site du SA à :

<http://www.syndicatagr.com/ressources/fonds-de-justice-sociale-2/>.

12. Négociations collectives

Voir le Rapport du Comité des négociations collectives et de la Santé et sécurité au travail.

13. Rapports des comités permanents

Rapport du Comité des questions générales et des droits de la personne

J. Griffith procède à la lecture du rapport.

P/A R. Olynyk / J. Griffith

Qu'un lien soit créé dans la section des Services du site du SA sur un programme de récompenses et de reconnaissance.

MOTION ADOPTÉE - À MAIN LEVÉE

P/A R. Olynyk / J. Griffith

Que soient adoptés les critères, le processus de candidature et la structure des prix pour être utilisés dans la présentation des prix pour services rendus du Syndicat.

Critères

1. L'épinglette et le certificat ne seront décernés qu'à une personne qui répond aux critères immédiatement avant une réunion du Comité des questions générales. Les candidatures de personnes qui répondent aux critères après la réunion dudit Comité seront examinées à une réunion ultérieure du Comité.
2. Aux fins d'attribution d'une récompense, un(e) agent(e) syndical(e) inclut les délégués syndicaux/délégué(e)s syndicales du Syndicat de l'Agriculture.
3. Le service peut être continu ou non, sauf pour des raisons de discipline syndicale, et peut inclure divers postes de dirigeant(e)s.
4. Les mises en candidature peuvent être envoyées par les voies électroniques.
5. Des candidatures en vue de l'attribution d'un prix pour services rendus, peuvent être envoyées par le Conseil national, (CN), les sections locales, les comités de la santé et sécurité et des droits de la personne reconnus par les Statuts.
6. Le Comité des questions générales étudiera toutes les candidatures et recommandera les noms des récipiendaires au CN à chacune des réunions du CN. Une fois approuvés par le CN, les prix, certificats et épinglettes seront envoyés au président national et au Conseil national, avec les noms et récompenses à des fins de présentation ou de distribution.
7. Pour qu'une mise en candidature soit acceptée par le CN, elle doit être remise soixante (60) jours avant toute réunion du CN. Le Comité ayant besoin de temps pour examiner les candidatures, celles-ci devraient être soumises le plus tôt possible.

Mise en candidature

Le Comité recommande de se servir d'une version modifiée du formulaire électronique de l'AFPC actuellement sur son site Web national.

Récompenses

10 années de service : certificat, épinglette marquant 10 années, et chandail à capuchon,

20 années de service : plaque, épinglette marquant 20 années, et cadeau d'une valeur de 100 dollars,

30 années de service : plaque, épinglette marquant 30 années, et cadeau d'une valeur de 200 dollars.

Nous désirons recommander que tous/toutes les récipiendaires admissibles reçoivent leurs épinglettes, mais que les cadeaux ne soient pas cumulatifs en deçà du nombre d'années de service les plus élevées lors du lancement du programme de récompenses.

Le dossier a été transmis au Comité des finances pour en déterminer le coût, lequel a été fixé à 13 300 \$.

Vote consigné # 1 - MOTION ADOPTÉE

P/A R. Olynyk / J. Griffith

Qu'un lien soit créé sur le site du SA à partir duquel les sections locales pourront envoyer des renseignements sur les membres décédés, qui seront ensuite saisis dans un dossier dont se servira le Syndicat de l'Agriculture. Le Comité des questions générales aura la responsabilité de l'examen du dossier, puis préparera l'événement commémoratif pour le congrès national.

Vote consigné # 2 - MOTION ADOPTÉE

P/A R. Olynyk / J. Griffith

Que soient adoptés les critères, le processus de candidature et la structure des prix pour être utilisés dans la présentation du Prix du/de la militant(e) de base.

Critères

1. La plaque ou le trophée ne sera décerné qu'à une personne qui répond aux critères en vigueur dans sa région.
2. Aux fins d'attribution d'une récompense, un(e) agent(e) syndical(e) inclut les délégués syndicaux/délégué(e)s syndicales du Syndicat de l'Agriculture.
2. La plaque ou le trophée sera attribué à une personne qui a fait la démonstration de services importants et/ou exemplaires afin de promouvoir le Syndicat de l'Agriculture.
3. Les candidatures peuvent être présentées par les voies électroniques.

4. Une mise en candidature en vue de l'attribution du Prix du/de la militant(e) de base peut être déposée pour tout membre en règle.
5. Les mises en candidature doivent être envoyées à l'organe approprié avant la réunion du Conseil de l'automne qui précède le congrès national. Le Comité de sélection ayant besoin de temps pour étudier les mises en candidature, il est conseillé de les envoyer le plus tôt possible.

La marche à suivre du Conseil sera préparée par le Comité.

Mise en candidature

Le Comité recommande de se servir d'une version modifiée du formulaire électronique de l'AFPC actuellement sur notre site Web national.

Récompenses

Une plaque ou un trophée sera présenté au Congrès national du Syndicat de l'Agriculture.

Coût : Le dossier a été transmis au Comité des finances pour en déterminer le coût, lequel l'a fixé à 1 200 \$ pour trois années.

Une discussion porte sur la motion, au cours de laquelle plusieurs VPR posent des questions sur le processus, et demandent des précisions.

P/A T. Lee / D. Babuin

Que la motion ci-dessus soit renvoyée au Comité pour qu'il donne des précisions sur le processus et les instructions, puis qu'il fasse un rapport à la prochaine réunion du Conseil national.

MOTION ADOPTÉE - À main levée

P/A R. Olynyk / J. Griffith

Que le Rapport du Comité des questions générales et des droits de la personne soit adopté dans son intégralité.

Vote consigné # 3 – Motion adoptée

Rapport du Comité des Statuts et des Règlements

P. St-Georges procède à la lecture du rapport.

P/A P. St-Georges / T. Carter

Que le Rapport du Comité des Statuts et des Règlements soit adopté dans son intégralité.

Vote consigné # 4 – Motion adoptée

Rapport du Comité des négociations collectives et de la santé et sécurité

Les membres du Comité procède à la lecture du rapport au Conseil national.

M. Dyck fait remarquer que l'onglet *InfoClé* est sur le point d'être mis à jour par les comités permanents, puis sera révisé par les agent(e)s des relations de travail (ART), et distribué au Conseil national pour un dernier examen, avant d'être affiché sur notre site.

P/A M. Dyck / J. Pennington

Que le Rapport du Comité des négociations collectives et de la santé et sécurité au travail soit adopté dans son intégralité.

Vote consigné # 5 – Motion adoptée

Rapport du Comité des finances et des communications

F. Murphy laisse la présidence de la réunion à M. Dyck pour la durée des discussions sur ce rapport du fait qu'il remplace R. Cormier comme président du Comité des finances et des communications.

K. Zoller procède à la lecture du rapport.

T. Carter s'inquiète du dépassement des salaires et avantages sociaux, ce à quoi F. Murphy lui laisse savoir que la situation est suivie de près par le Comité et qu'une augmentation de ce poste budgétaire pourrait être présentée au prochain congrès.

J. Pennington indique que des sections locales connaissent des retards dans la réception de leurs chèques de rabais. À ce sujet, L. Budge explique que les états financiers de toutes les sections locales doivent être remis au bureau national d'ici à la fin du mois de mars. Un rappel par courriel a été envoyé aux sections, avec copie conforme aux VPR concerné(e)s. Tous les rabais des sections qui n'ont pas répondu ou n'ont pas envoyé leurs états financiers, ont été retenus.

P/A F. Murphy / K. Zoller

Que le Rapport du Comité des finances et des communications soit adopté dans son intégralité.

Vote consigné # 6 – Motion adoptée

Le Rapport du Comité des finances et des communications étant complet, M. Dyck rend la présidence de la réunion à F. Murphy.

Affectations aux comités et sous-comités - T. Carter

T. Carter désire des précisions sur la façon dont l'Exécutif national décide quelles personnes sont affectées à tel ou tel comité. Elle ajoute qu'il faudrait peut-être que le Conseil national prenne en considération d'autres personnes et non pas seulement les membres de l'Exécutif national. F. Murphy lui répond que le Conseil national ne se réunit que deux fois par an et que l'Exécutif national quant à lui se réunit quatre fois par an. Ainsi, c'est à l'Exécutif national que revient de prendre des décisions entre les réunions en suivant les recommandations avancées, et ce qui convient le mieux à la promotion de notre Élément. Il ajoute que l'Exécutif national est toujours ouvert à des suggestions et qu'il s'engage à informer le Conseil national des activités des comités en place ou nouveaux.

14. Action politique

F. Murphy aborde les points suivants :

ÉFPC – Le Syndicat de l'Agriculture a fait les manchettes en cherchant à protéger les intérêts de ses membres après l'annonce du déménagement du personnel d'Asticou, et en apportant son appui aux élèves qui ont été déplacé(e)s à la suite d'un incendie des locaux de leur école. Pat St-Georges ayant été interviewé par les médias en profite pour apporter des détails supplémentaires aux membres du Conseil national.

Oceana – Notre Élément a conclu un partenariat avec Oceana dans le cadre d'une récente étude sur la fraude alimentaire relative aux poissons et la nécessité d'avoir un système de traçabilité des produits de la pêche.

15. La violence sur le lieu de travail (VLT)

F. Murphy fait savoir que le Comité pangouvernemental en matière de santé et de sécurité au travail (CPMSST) a un sous-comité des personnes compétentes qui se penche actuellement sur une liste de personnes compétentes pour les enquêtes sur le harcèlement.

Il ajoute que plusieurs plaintes de VLT ont été déposées et que ces personnes compétentes ont été affectées à des enquêtes en la matière. Il signale par ailleurs que l'AFPC représente un de nos membres relativement à une plainte sur une enquête de l'ACIA qui n'a pas été traitée convenablement. En outre, notre Élément consulte l'AFPC pour contester une plainte sur une enquête de la CCG qui n'a pas été entreprise comme il l'aurait fallu par une personne compétente.

Au cours de la discussion qui suit, les membres du Conseil national posent diverses questions et ajoutent des commentaires et observations sur le processus. F. Murphy fait savoir que le cours de formation de l'Alliance est très bon et que notre Élément offre par ailleurs des renseignements à l'onglet *InfoClé* sur notre site. AAC dispose par ailleurs d'un graphique fort utile pour expliquer le processus aux membres.

16. **Système de paye Phénix**

F. Murphy et M. Dyck font le point sur la situation, F. Murphy ajoute que l'AFPC a créé des annonces télévisées, et que le 14 novembre le système Phénix de l'employeur récupérera les cotisations qui reviennent à l'AFPC. Pour en savoir plus, le lien suivant a été fourni : <http://syndicatafpc.ca/phenix-gouvernement-corrigera-cotisations>. Il ajoute que M. Dyck est chargé du portefeuille Phénix à notre Élément, mais qu'il ne pourra que communiquer les problèmes à l'employeur ou à l'AFPC, aussi précise-t-il que M. Dyck n'a aucun contrôle pour essayer de régler les problèmes.

M. Dyck fait remarquer qu'il participe à une téléconférence mensuelle avec l'ACIA, et ajoute que pour la première fois depuis que le système Phénix a été mis en place, les statistiques font apparaître une diminution des cas, soit de 670 000 à 650 000. J. Carrier précise que l'Alliance a été averti que certains des dossiers les plus difficiles à régler ont été mis de côté et que les plus simples ont été traités en priorité du fait que les employé(e) au Centre de paye sont évalué(e)s en fonction du nombre de dossiers qui sont réglés une fois pour toutes. Il ajoute que l'AFPC en discutera avec l'employeur. A. St-Germain demande que l'AFPC s'engage à faire en sorte que les dossiers de 2016-2017 soient réglés, ce à quoi F. Murphy répond que les problèmes transmis à M. Dyck seraient communiqués à l'AFPC. Il indique ensuite que l'Alliance a embauché Donna Lackie pour qu'elle travaille sur le dossier Phénix et fasse en sorte que les dossiers non réglés soient accélérés pour que l'AFPC exerce des pressions sur le gouvernement.

17. **Congrès triennal du Syndicat de l'Agriculture**

F. Murphy déclare que le lieu du Congrès triennal du SA de 2020 doit être arrêté à cette réunion afin que nous disposions de suffisamment de temps pour réserver les locaux et prendre les dispositions qui s'imposent. Il précise que les installations et l'hôtel retenus seront syndiqués, et que notre Élément fait son possible pour que le congrès se tienne à tour de rôle dans différentes régions. D. McRae fait savoir que deux de ses sections locales sont intéressées à organiser le congrès si celui-ci se tient à Calgary et/ou dans la région environnante.

P/A J. Pennington / E. Martel

Que le Congrès triennal de 2020 du Syndicat de l'Agriculture se tienne à Calgary et/ou dans la région environnante.

MOTION ADOPTÉE - À main levée

Suivi de la Résolution A-6 du Congrès de 2017 – T. Carter

T. Carter demande où en est la Résolution A-6 du Congrès de 2017, à la suite de quoi F. Murphy donne son interprétation et ajoute qu'il y a déjà eu deux examens de la structure. Du fait qu'aucun changement n'a été proposé, aucune autre mesure n'est nécessaire. S'il y avait des propositions de changements, dans ce cas une recommandation serait avancée et transmise au Comité des Statuts et des Règlements, puis il faudrait créer un comité chargé de présenter un rapport au Congrès. Il laisse savoir que cette résolution est arrivée à expiration du fait qu'une motion était tributaire de l'autre.

18. Prochaine réunion du Conseil

La prochaine réunion du Conseil national se tiendra à Ottawa du vendredi 26 au dimanche 28 avril 2019, ou vers ces dates, les voyages ayant lieu le jeudi 25 avril pour s'y rendre, et le 20 avril pour le retour au domicile.

A. St-Germain propose la tenue d'une téléconférence en janvier 2019 pour prendre contact entre les réunions du Conseil national. F. Murphy est d'accord et propose que cela se fasse le 22 ou le 23 janvier pour coïncider avec les prochaines réunions du Conseil national. Le bureau national enverra une invitation à cette téléconférence.

19. Divers

Centraide – J. Carrier

J. Carrier exprime la déception qui lui a suscité le système de paye Phénix de l'employeur qui n'est pas parvenu à faire des déductions convenables pour la campagne Centraide, et n'a pas été capable de verser le bon salaire aux membres ces deux dernières années.

Congé pour activités syndicales - D. Babuin

D. Babuin fait des observations sur les nouvelles dispositions relativement au coût des congés récupérables, et sur les répercussions que cela peut avoir sur ses milieux de travail, et aussi ceux des autres VPR. Le coût du salaire d'un membre du Syndicat est remboursé dans son intégralité à l'employeur mais ne l'est pas aux lieux de travail individuels. Une discussion a lieu sur la question et les difficultés que cela peut entraîner sur les lieux de travail individuels. F. Murphy ajoute qu'il soulèvera cette question aux prochaines réunions des CCSP au niveau national.

P/A R. Olynyk / P. St-Georges

Que la séance soit levée - **MOTION ADOPTÉE - À main levée**

La séance prend fin à 16 h 25.

RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT DES QUESTIONS GÉNÉRALES

27 octobre 2018

Président du Comité : Randy Olynyk

Membres : Marlene O'Neil
Audrey St-Germain
Jeff Griffith (procès-verbal) Co-président

Motions : Proposée par Randy Olynyk, appuyée par Jeffrey Griffith

Prix pour services rendus du Syndicat de l'Agriculture

1. **Motion 1** : qu'un lien vers les Prix et titres de reconnaissance soit créé dans la section sur les Services du site du Syndicat de l'Agriculture.
2. **Motion 2** : que soient adoptés les critères, le processus de mise en candidature et la structure du prix à des fins d'utilisation dans la présentation des prix pour services rendus du Syndicat de l'Agriculture.

Critères

1. L'épinglette et le certificat ne seront décernés qu'à une personne qui répond aux critères immédiatement avant une réunion du Comité des questions générales. Les candidatures de personnes qui répondent aux critères après la réunion dudit Comité seront examinées à une réunion ultérieure du Comité.
2. Aux fins d'attribution d'une récompense, un(e) agent(e) syndical(e) inclut les délégués syndicaux/délégué(e)s syndicales du Syndicat de l'Agriculture.
3. Le service peut être continu ou non, sauf pour des raisons de discipline syndicale, et peut inclure divers postes de dirigeant(e)s.
4. Les mises en candidature peuvent être envoyées par les voies électroniques.
5. Des candidatures en vue de l'attribution d'un prix pour services rendus, peuvent être envoyées par le Conseil national, (CN), les sections locales, les comités de la santé et sécurité et des droits de la personne reconnus par les Statuts.
6. Le Comité des questions générales étudiera toutes les candidatures et recommandera les noms des récipiendaires au CN à chacune des réunions du CN. Une fois approuvés par le CN, les prix, certificats et épinglettes seront envoyés au président national et au Conseil national, avec les noms et récompenses à des fins de présentation ou de distribution.
7. Pour qu'une mise en candidature soit acceptée par le CN, elle doit être remise soixante (60) jours avant toute réunion du CN. Le Comité ayant besoin de temps pour examiner les candidatures, celles-ci devraient être soumises le plus tôt possible.

Mise en candidature

Le Comité recommande de se servir d'une version modifiée du formulaire électronique de l'AFPC actuellement sur son site Web national.

Récompenses

10 années de service : certificat, épinglette marquant 10 années, et chandail à capuchon,
20 années de service : plaque, épinglette marquant 20 années, et cadeau d'une valeur de 100 dollars,
30 années de service : plaque, épinglette marquant 30 années, et cadeau d'une valeur de 200 dollars.

Nous désirons recommander que tous/toutes les récipiendaires admissibles reçoivent leurs épinglettes, mais que les cadeaux ne soient pas cumulatifs en deçà du nombre d'années de service les plus élevées lors du lancement du programme de récompenses.

Calcul des coûts : Cette tâche a été confiée au Comité des finances.

	Quantité	\$\$	Sous-total
Chandail-capuchon 10 années	60	80	4 800
Épinglettes (3 jeux)			4 000
20 ans	15	200	3 000 coût : 100 \$ + plaque = 200
\$ par personne			
30 ans	5	300	1 500 coût : 200 \$ + plaque = 300
\$ par personne			
	TOTAL		13 300 \$

Membres décédés

Le Comité des questions générales fera de cette question un point permanent de l'ordre du jour.

Le Comité a été chargé de créer un dossier qui indiquera la liste à jour des membres décédés du Syndicat de l'Agriculture, laquelle sera utile pour la cérémonie commémorative au congrès national.

Motion 1 : Qu'un lien soit créé sur le site du SA à partir duquel les sections locales pourront envoyer des renseignements sur les membres décédés, qui seront ensuite saisis dans un dossier dont se servira le Syndicat de l'Agriculture. Le Comité des questions générales aura la responsabilité de l'examen du dossier, puis préparera l'événement commémoratif pour le congrès national.

Les renseignements ainsi saisis préciseront le nom au complet, la région, la section locale et la date du décès du membre.

Prix du/de la militant(e) de base

Résolution A-3 au Congrès national de 2017

Le Comité fera de cette question un point permanent de l'ordre du jour.

Le Comité des questions générales a été chargé de créer un Prix du/de la militant(e) de base pour un (1) membre de chaque région au cours d'un cycle de trois (3) ans, lequel sera décerné à un membre actif au sein du Syndicat, et en règle, qui a fait la démonstration d'un militantisme exceptionnel au niveau de la base.

Motion1 : Que soient adoptés les critères, le processus de candidature et la structure du prix pour être utilisés dans la présentation du Prix du/de la militant(e) de base. (Motion renvoyée avec des instructions pour que des précisions soient fournies, après quoi le Comité en fera état à la prochaine réunion du Conseil – P/A/A Lee/Babuin)

Critères

1. La plaque ou le trophée ne sera décerné qu'à une personne qui répond aux critères en vigueur dans sa région.
2. Aux fins d'attribution d'une récompense, un(e) agent(e) syndical(e) inclut les délégués syndicaux/ délégué(e)s syndicales du Syndicat de l'Agriculture.
3. La plaque ou le trophée sera attribué à une personne qui a fait la démonstration de services importants et/ou exemplaires afin de promouvoir le Syndicat de l'Agriculture.
4. Les candidatures peuvent être présentées par les voies électroniques.
5. Une mise en candidature en vue de l'attribution du Prix du/de la militant(e) de base peut être déposée pour tout membre en règle.
6. Les mises en candidature doivent être envoyées à l'organe approprié avant la réunion du Conseil de l'automne qui précède le congrès national. Le Comité de sélection ayant besoin de temps pour étudier les mises en candidature, il est conseillé de les envoyer le plus tôt possible.

La marche à suivre du Conseil sera préparée par le Comité.

Mise en candidature

Le Comité recommande de se servir d'une version modifiée du formulaire électronique de l'AFPC actuellement sur son site Web national.

Récompenses

Une plaque ou un trophée sera présenté au Congrès national du Syndicat de l'Agriculture.

Calcul du coût

**Nous avons 12 VPR = 12 régions
1 200 \$ par cycle de 3 ans**

Base de données sur les longs états de service des membres

Le Comité des questions générales a reçu le dernier rapport du Conseil sur les années de service et constaté qu'il contient diverses erreurs. Après l'avoir révisé, il y apportera les changements nécessaires et le présentera à la prochaine réunion du Conseil.

Droits de la personne

Le Comité a reçu une mise à jour du Comité des droits de la personne du SA :

Changements à la composition du Comité

RCN - Mary Darling
C.-B. - Todd Smith
Saskatchewan – Mia Forant

Nota – l'Ontario devra confirmer.

Réunion annuelle

Le Comité essaye toujours de fixer une date avant la fin de l'année.

Mise à jour du site Web

En attente du consensus final du Comité à l'issue de sa téléconférence.

Comité national des DP de l'AFPC

Campagne de lobbying auprès des député(e)s relativement à la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*.
Changements proposés sous la forme d'un projet de loi d'initiative parlementaire, en janvier.

Sensibilisation au harcèlement (ACIA)

Voir le rapport.

Suivi : Que les VPR communiquent aux représentant(e)s des DP les dates du prochain colloque régional, envoient des invitations, bien en avance, et mettent Marlen en copie conforme.

Pièces jointes

Annexe 1 : Résolution A-3
Annexe 2 : Rapport sur le cours de sensibilisation au harcèlement

Motion : Que le Rapport du Comité des questions générales soit adopté.
Présentée par Randy Olynyk, appuyée par Jeffrey Griffith

Rapport du Comité des Statuts et de l'éducation

Présent(e)s : Patrick St-Georges - président
Terri Lee
Jacquelin Carrier
Tammy Carter

1. Le Comité a été chargé de réviser puis de mettre à jour trois documents sur *InfoClé* actuellement affichés sur le site du SA. Les changements ci-après ont été proposés par Tammy Carter et appuyés par Terri Lee dans le cadre de motions :
 - a. Syndicat de l'Agriculture : À propos de nous ;
 - b. Colloques régionaux du Syndicat de l'Agriculture ; et
 - c. Comités de consultations syndicales-patronales – Formulaire des ordres du jour.

Ces trois documents ainsi que les changements proposés sont joints au présent rapport comme Annexes A, B et C, respectivement. Il convient de noter que Sylvie Rochon (agente des relations de travail) avait été consultée lors de l'examen de ces documents.

2. Le Comité a également examiné notre Livret à l'intention du/de la directeur/directrice des droits de la personne et des vice-président(e)s des régions, qui avait été mis à jour pour la dernière fois en novembre 2014.

Le Comité a entretenu des discussions constructives sur ce document et posé diverses questions qu'il faudra probablement aborder à la prochaine réunion du Conseil national. Il a été proposé d'en changer le titre, soit Syndicat de l'Agriculture – Manuel du Conseil national. Il y a actuellement plusieurs incohérences dans le document en vigueur en raison de modifications aux Statuts depuis notre dernier Congrès triennal.

3. À propos de besoins supplémentaires dans le domaine de l'éducation, le Comité a eu une discussion sur des moyens novateurs d'améliorer ou d'augmenter notre formation des membres du Conseil national et aussi les exercices de consolidation de l'esprit d'équipe. Les options varieront, en fonction du budget disponible, et il nous faudra peut-être rechercher la collaboration de la Section de l'éducation de l'AFPC et/ou d'autres alliés sur l'éducation.

Motion proposée par Patrick St-Georges, appuyée par Tammy Carter.

Comité des négociations collectives et de la santé et sécurité

27 octobre 2018 à 9 heures

Marriott Residence Inn

Présent(e)s :

Milton Dyck, 2ème vice-président national (président de séance)

Rob MacDonald, VPR Sud de l'Ontario

Dean Babuin, VPR Est de la C.-B.

Jan Pennington, VPR Est de l'Atlantique

Dorothy MCrae, VPR Sud de l'Alberta

Président : Appel

La séance est ouverte à 9 h 03.

Secrétaire-archiviste : Jan Pennington

Affaires courantes

Info sur le site Web

Bulletins sur la santé et sécurité/InfoClé

Affaires nouvelles

Le point sur les négociations avec le Conseil du Trésor

Le point sur les négociations avec l'ACIA

Le point sur la SST

Points à l'ordre du jour – Affaires courantes

- **Information sur le site Web** – Les procès-verbaux des comités nationaux de la politique en SST doivent être affichés sur le site Web. Mises à jour d'AAC envoyées.

Le Comité demande que soit ouvert un fichier pour y mettre les procès-verbaux de la SST, après quoi ils seront affichés sur le site.

Bulletins sur la santé et sécurité/InfoClé

Les documents portant sur la santé et sécurité, et sur les négociations, affichés dans l'onglet *InfoClé*, ont été révisés et mis à jour.

Points à l'ordre du jour – Affaires nouvelles

Le point sur les négociations avec le Conseil du Trésor

L'AFPC a publié les dernières nouvelles sur les négociations le 21 octobre 2018. Après la rencontre entre l'équipe de négociations et l'employeur, des préoccupations ont été soulevées sur le rythme de ces négociations du fait que nos employeurs n'ont pas du tout changé leur position sur les ententes sur les services essentiels. Ils ne pensent pas qu'il soit nécessaire de les remettre avant le printemps prochain. Les équipes se réuniront de nouveau du 27 au 29 novembre 2018. Le Comité chargé d'examiner les enjeux communs se réunira quant à lui du 4 au 6 décembre.

Le point sur les négociations avec l'ACIA

Envoi de la demande de revendications contractuelles pour les négociations avec l'ACIA, le 15 juin 2018.

Envoi des noms des délégué(e)s à l'AFPC d'ici au 19 juillet 2018.

Envoi obligatoire des revendications contractuelles en ligne d'ici au 19 juillet 2018.

Examen des revendications par le Comité des négociations le 22 août 2018.

Envoi d'un très grand nombre de revendications (308).

Grand nombre de revendications en double, dans un mauvais format, ou contraires à nos Statuts.

La plupart des revendications n'avaient pas été révisées par les sections locales qui les avaient envoyées.

Le Comité des négociations a révisé et regroupé les revendications par thème.

Cette tâche a été accomplie par le truchement d'un certain nombre d'appels.

Étant donné le volume de travail et l'état des revendications, le Comité recommande que son travail se fasse en personne.

L'AFPC n'a pas publié les revendications telles que regroupées et examinées par le Comité.

Conférence sur les négociations du 2 au 4 octobre 2018.

Classement des revendications par ordre de priorité.

Élection de l'équipe : Rob Macdonald, Dorothy McRae, Jan Pennington, Terri Lee, Karen Zoller, Marlene O'Neil, Audrey St Germain, et Andy Neufeld.

Suppléant(e)s : Tammy Carter, Sky Belt, Sylvie Jubinville, Shawn Rudy, Genevieve Manzo, Layne Tepleski, Jesse Todd, et Randy Olynyk.

La nouvelle convention collective pour l'ACIA comporte plusieurs articles qui, dans la table des matières, ne sont pas correctement indiqués selon leur page, dans les listes française et anglaise remises à l'AFPC.

Le point sur la SST

AAC – Agriculture et Agroalimentaire Canada

Rencontre le 22 octobre 2018 entre l'Exécutif du SA et le sous-ministre d'AAC.

Discussion sur les recommandations du greffier du Conseil privé sur la prévention du harcèlement.

Cette question ajoutée au Projet de loi C-65 peut avoir des répercussions sur la façon dont les cas de violence sur le lieu de travail sont actuellement traités.

Une des suggestions avancées consisterait à ce que l'ombudsman s'occupe du harcèlement – on ne sait toutefois pas comment cela fonctionnerait avec l'actuelle Politique sur la violence sur le lieu de travail.

Plusieurs postes actuels en santé et sécurité doivent impérativement être comblés à AAC.

Le Sous-comité en matière de santé mentale a un comité ad hoc qui se penche sur la faisabilité d'un groupe de travail d'entraide.

Les coordonnées du Programme d'aide aux employé(e)s et à leur famille (PAEF) doivent être mises à jour.

ACIA – Agence Canadienne d'inspection des aliments

Changements au Comité national de la SST.

Marlene O'Neil occupe la présidence intérimaire du Comité.

Rob Macdonald, Randy Olynyk et Terri Lee y siègent.

Le Comité compte plusieurs sous-comités : Santé mentale, Initiative de gestion de l'incapacité, et Mieux-être au travail.

CCG – Commission canadienne des grains – La CCG a terminé une vérification exhaustive de ses programmes de S&S avec l'aide d'un expert de l'extérieur. Cette vérification a révélé où il reste du travail à faire (bien que dans l'ensemble elle soit positive).

MDN – Ministère de la Défense nationale – La S&S pose toujours de gros problèmes au MDN en raison de la différence dans les comités de la S&S. Le Ministère a des comités de la santé dans les bases qui n'ont pas été créés conformément au CCT Partie II, ce qui fait l'objet d'un examen. Le MDN compte un certain nombre de sous-comités auxquels nous siégeons – Retour au travail et Violence sur le lieu de travail.

CFP – Commission de la fonction publique – Le nouveau poste d'ombudsman sera aussi le Champion pour la Santé mentale sur le lieu de travail. Cette décision a été prise sans aucune consultation du Syndicat, aussi en avons-nous parlé au président de la CFP.

ÉFPC – École de la fonction publique du Canada

Le site au Centre Asticou à Gatineau est en cours de rénovation pour y accueillir les élèves déplacé(e)s à la suite des dommages causés à leur école par la tornade.

Le Comité de la politique et le Comité local de la SST y ont grandement participé du fait que nos membres ont été exclus de leurs lieux de travail pour faire de la place aux élèves.

La présence d'amiante dans certains édifices suscite des inquiétudes.

Le CNSST prépare un programme de prévention des risques.

Le greffier du Conseil privé a demandé à l'ÉFPC de créer des programmes de formation pour la fonction publique sur la façon de traiter les cas de harcèlement. Le Syndicat de l'Agriculture est d'avis que cette formation doit être soumise à l'étude du Comité pangouvernemental en matière de santé et sécurité à des fins de consultations.

Enjeux communs

Tous les employeurs sont frappés par des enjeux et problèmes communs dont le programme de santé mentale et de mieux-être au travail. Le Syndicat ne cesse de rappeler aux employeurs leur obligation légale de travailler avec leurs comités respectifs de la SST avant de mettre en œuvre quelque initiative en matière de SST, y compris sur la santé mentale et le mieux-être.

Si on vous propose d'avoir recours à une personne compétente pour procéder à une enquête, veuillez consulter le bureau national pour prendre contact avec le/la président(e) du CNSST correspondant.

Il faut que nous participions avec le greffier du Conseil privé au travail concernant la façon de traiter les cas de harcèlement, du fait que cela aura un très gros impact sur les méthodes qu'emploieront les organisations en la matière.

Motion proposée par Milton Dyck, appuyée par Jan Pennington.

RAPPORT DU COMITÉ DES FINANCES ET DES COMMUNICATIONS

27 octobre 2018

Présent(e)s :

Fabian Murphy : (président national) en remplacement de Rick Cormier (1er VPEN) **président de séance**

Karen Zoller (VPR Saskatchewan) **Coprésidente**

Erick Martel (VPR capitale nationale)

(Absente) Michelle Hambly [(nouvelle VPR Nord de l'Alberta en remplacement de Randy Olynyk (nouvellement élu 4ème VPEN)]

Finances

Le Comité a examiné les états financiers de l'année et l'état des revenus et dépenses pour 2018 (au 30 septembre).

Le poste budgétaire Salaires et avantages sociaux fait l'objet de discussions du fait qu'il fait apparaître un dépassement des dépenses à la fin de l'année. Ce dépassement s'explique par les salaires additionnels de deux (2) ART, à court et à long terme, les heures supplémentaires effectués dans le cadre de projets spéciaux les heures compensatoires accumulées, et les congés annuels du président précédent, ainsi que par le salaire intérimaire pour le poste de vice-président(e) national (e) devant être comblé, en raison de la maladie du titulaire de ce poste.

À ce moment-ci de l'année, nous avons prévu d'être à hauteur de 75 % du budget, et sommes actuellement à 78,94 % pour ce poste budgétaire.

La rémunération rétroactive des demandes de remboursement déposées, maintenant que les contrats ont été signés, touchera les postes Dépenses et Pertes de salaire, du fait que ces calculs sont en cours et qu'aucun montant n'a été rapporté pour le moment.

Le poste Traduction fait apparaître une augmentation causée par l'obligation d'avoir des services d'interprétation à des événements, en vertu de la Politique du SA en la matière.

À la dernière réunion du Conseil, le Comité a discuté des pratiques en vigueur du président national et du premier vice-président national concernant l'accumulation des congés annuels/compensatoires. Diverses options ont été abordées :

1. Augmenter le poste budgétaire, ou
2. Demander aux dirigeant(e)s élu(e)s de prendre en espèces leurs congés, de façon régulière, en vertu des règlements 6-10 c & 8-10 c.

Le Comité a pris la décision de surveiller de près la situation au cours de ce cycle budgétaire et de revoir la question au prochain congrès. (Dossier en cours)

Le présent cycle budgétaire repose sur 6 500 membres. Les effectifs actuels se chiffrent à 7 049, ce qui pourrait compenser les dépassements au titre des salaires et avantages sociaux.

Veillez inviter les sections locales à envoyer leurs états financiers dans les délais impartis (1^{er} mars de chaque année).

Quelques nouvelles lettres ‘congé payé’ des employeurs ont commencé à arriver (2 factures jusqu’à présent).

Documents venant du Comité des questions générales :

- Formulaire à concevoir et afficher sur le site Web pour que les membres puissent y avoir accès pour faire des mises en candidature en vue de l’attribution du Prix pour services rendus du SA, et
- Mise à jour du site Web concernant le Comité des droits de la personne.

Nouveaux taux de kilométrage et de repas au 1er octobre 2018

Pour le kilométrage, voir la Directive du CNM sur les voyages pour prendre note des changements qui touchent votre région.

Petit-déjeuner	\$20.25
Déjeuner	\$19.85
Dîner	\$50.00
Total de l’indemnité de repas	\$90.10
Faux-frais	\$17.30
Montant total de l’indemnité	\$107.40

Communication

Le Comité a discuté de la nécessité de mettre à jour et de modifier des parties du site Web.

Le Comité examinera donc le site du SA :

- Karen se penchera sur la section ‘Au sujet de nous’, et
- Michelle Hambly s’intéressera à la section ‘Services’.

La section ‘Ressources’ sera divisée comme suit :

- *InfoClé* – Sylvie Rochon
- Conventions collectives, Réaménagement des effectifs, Santé et sécurité – Erick
- Droits de la personne, Fonds de justice sociale, Statuts et Règlements, Procès-verbaux – Rick

Les pages ci-après ont besoin d’être mises à jour :

- Calendrier des événements
- Procès-verbaux des réunions des comités de consultations syndicales-patronales
- Procès-verbaux des réunions des comités des droits de la personne

Les modifications indiquées ci-après seront apportées au site :

- La version à jour de la Trousse d’orientation sera ajoutée à la page *InfoClé*
- Le Comité directeur sur la santé mentale dans le milieu de travail a été ajouté sous Directives – Santé et sécurité

Il est rappelé aux membres du Conseil d'aller examiner le site Web de façon périodique et de signaler tout changement nécessaire à Rick Cormier ou Larry Budge.

Un lien brisé à la section Avantages des membres a été signalé et réparé depuis.

Motion proposée par Fabian Murphy, appuyée par Karen Zoller

Adoptée à l'unanimité

Conseil National

Octobre 2018

Votes Consignés

	1	2	3	4	5	6
Babuin, Dean	1	1	1	1	1	1
Carrier, Jacquelin	1	1	1	1	1	1
Carter, Tammy	1	1	1	1	1	1
Cormier, Rick	4	4	4	4	4	4
Dyck, Milton	1	1	1	1	1	1
Griffith, Jeff	1	1	1	1	1	1
Lee, Terri	1	1	1	1	1	1
MacDonald, Rob	1	1	1	1	1	4
Martel, Erick	4	4	4	4	4	4
Mcrae, Dorothy	1	1	1	1	1	1
Olynyk, Randy	1	1	1	1	1	1
O'Neil, Marlene	1	1	1	1	1	1
Penninton, Jan	1	1	1	1	1	1
St-Georges, Pat	1	1	1	1	1	1
St-Germain, Audrey	1	1	1	1	1	1
Zoller, Karen	2	1	1	1	1	1
Murphy, Fabian	1	1	1	1	1	1

1=yes/pour 2=no/non 3=abstain/abstention 4=absent